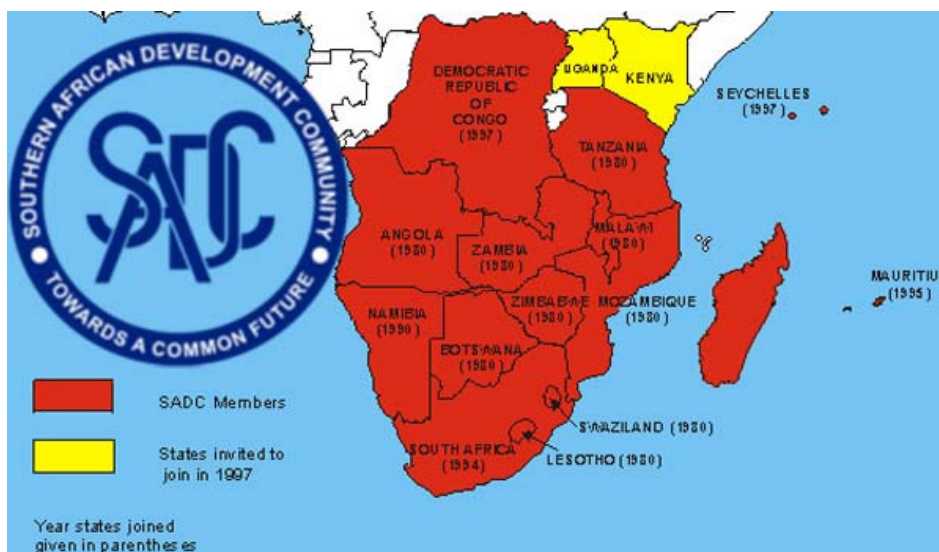


SADC - Une énième déclaration sans mesure d'accompagnement

Tananews – 26/11/12



Déclaration de la SADC

COMMUNIQUÉ

Le Bureau de Liaison de la SADC souhaite réaffirmer que la SADC, en proche coopération avec ses partenaires internationaux, demeure saisie par la nécessité critique de trouver une solution durable à la crise politique à Madagascar. A cet égard, il continue à communiquer et à pousser toutes les parties prenantes et signataires de la Feuille de route à la mettre en œuvre en totalité et donner le respect nécessaire à sa lettre et à son esprit. Ainsi, les élections à venir à Madagascar requièrent que toutes les parties prenantes travaillent sans relâche à la création des conditions nécessaires pour des élections libres et justes reflétant la volonté du peuple Malagasy.

Il est donc important que les mesures de confiance et la réconciliation nationale comme indiquées dans la Feuille de route soient appliquées et respectées. L'article 15 indique clairement le rôle critique des Institutions de la Transition et la neutralité qu'on attend d'elles, spécialement dans le processus et en période électorales. Cela demande un accès égal pour toutes les parties et mouvances aux médias publics. Comme mentionné dans l'article 17, le peuple Malagasy doit avoir les libertés fondamentales d'expression, d'opinion, d'association et de manifestation. Dans ce contexte, les journalistes doivent être autorisés à travailler sans peur, intimidation et menace d'arrestation, comme cela doit être le cas dans tout système démocratique. Ainsi, des cas récents de menaces et de harcèlement à l'encontre de certains journalistes ne sont pas bons signes de l'instauration d'un environnement serein et paisible.

En outre, la SADC a aussi noté avec préoccupation les événements qui se sont déroulés dans le Sud de Madagascar. La perte de vies et la destruction de propriétés dans n'importe quelle circonstance est regrettable. A cet égard, nous appelons les dirigeants de Madagascar et les forces de sécurité à faire preuve de retenue et à se conduire de manière mesurée proportionnellement avec sa responsabilité constitutionnelle de protéger le pays et ses citoyens conformément aux articles 16, 17 et 24 de la Feuille de route car ils mentionnent clairement la protection et promotion des droits humains et la nécessité de mesures de confiance. Ainsi, la situation dans le Sud, si elle n'est pas résolue de manière appropriée et conformément à la loi, et bien entendu en prenant en considération les obligations internationales du pays en termes de respect des droits humains, aurait des conséquences négatives pour tout le processus électoral.

La mise en œuvre complète de la Feuille de route dans sa lettre et son esprit ne peut plus être repoussée car c'est la seule voie viable pour sortir de l'impasse actuelle. Les dirigeants de la SADC sont engagés pour son application et lancent un appel aux partenaires continentaux et internationaux à rester déterminés dans cette mise en œuvre complète et à rester vigilants en particulier durant cette période.

Publié par le Bureau de Liaison de la SADC

23 novembre 2012

Source : <http://www.tananews.com/2012/11/sadc-une-enieme-declaration-sans-mesure-daccompagnement/>